

Note de présentation brève et synthétique au Budget Primitif 2025

Les concepts budgétaires

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Deux catégories d'opérations peuvent être exécutées :

- les opérations réelles qui se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie ;
- les opérations d'ordre qui ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : elles peuvent être budgétaires, semi-budgétaires ou non budgétaires. Lorsqu'elles sont budgétaires, elles concernent à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire et peuvent être constatées soit à l'intérieur de la section, soit entre les deux sections du budget. Elles permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Contexte

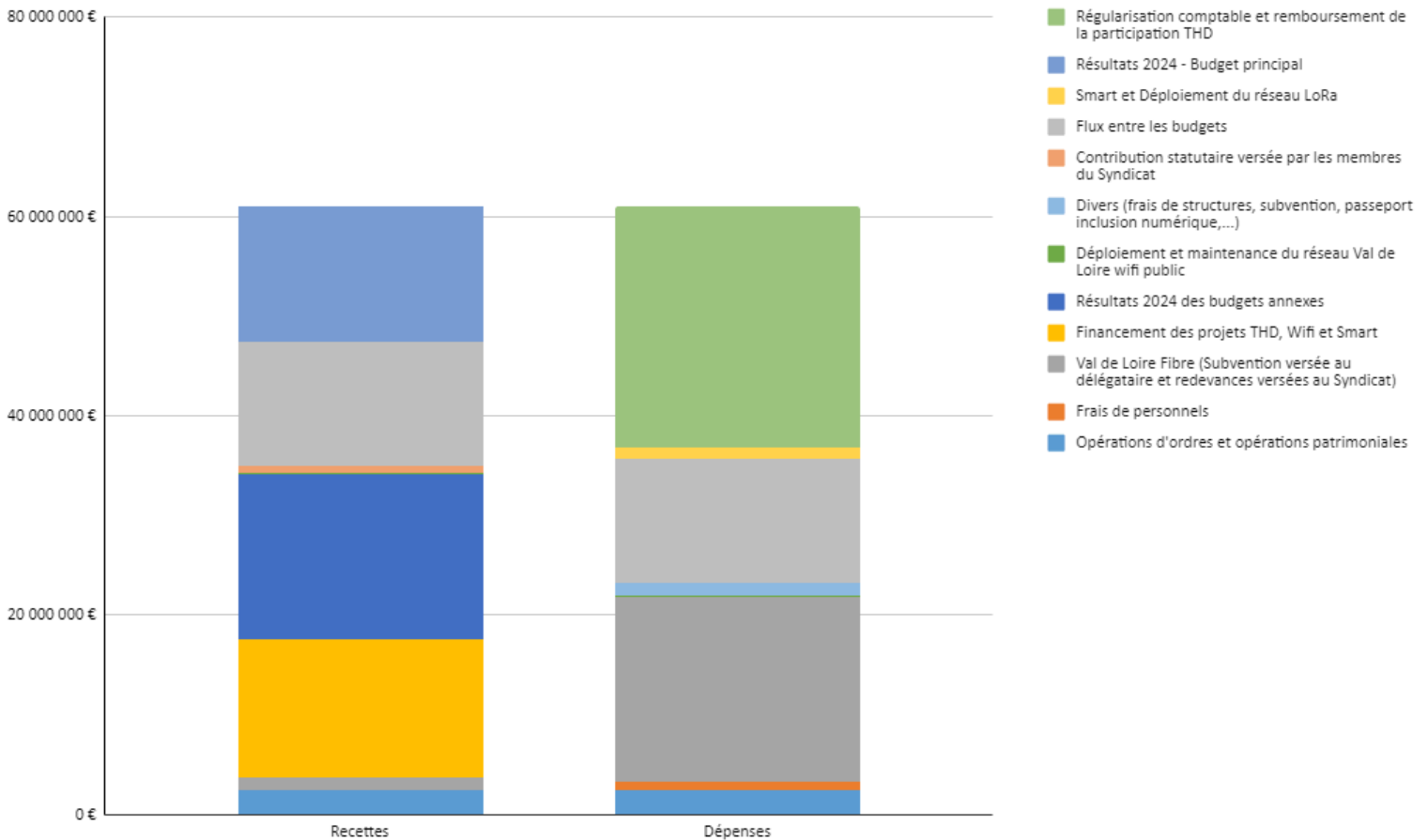
Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

Le syndicat compte **quatre budgets** à compter de 2025 : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit, un budget annexe Wifi Public Val de Loire et un budget annexe Smart Val de Loire.

M57	Budget Principal → répond à un SPA	<ul style="list-style-type: none"> Charges générales Inclusion numérique Smart Val de Loire
M4	Budget Annexe Très Haut Débit → répond à un SPIC	<ul style="list-style-type: none"> Très Haut Débit
M4	Budget Annexe Wifi Public Val de loire → répond à un SPIC	<ul style="list-style-type: none"> Wifi Tourisme et Wifi territorial Wifi evenementiel
M4	Budget Annexe Smart Val de Loire → répond à un SPIC	<ul style="list-style-type: none"> Réseau LoRa

SPA : Service Public Administratif
 SPIC : Service Public Industriel et Commercial
 FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation

Le Budget Primitif 2025 (tous budgets) s'élève à 60 973 254,62 €.



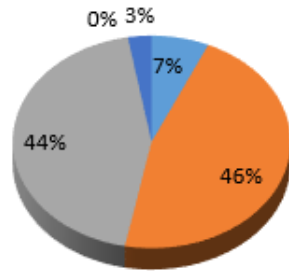
Le budget primitif 2025 détaillé par budget est le suivant :

Budget principal : opérations réelles et ordres

● **Investissement : 13 236 254 €**

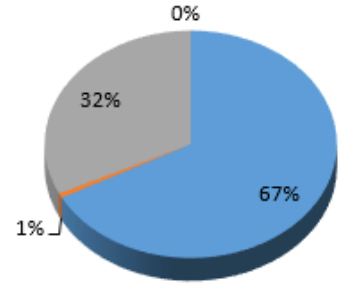
Dépenses

- Passeport inclusion numérique (10 000 €)
- Etudes, frais d'insertion, licences (69 300 €)
- Divers investissements (66 000 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (4 101 €)



Recettes

- Résultat 2024 (8 895 878 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (84 626 €)
- Virement de section (4 255 725 €)
- FCTVA (25 €)

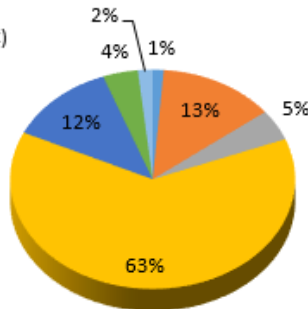


Hors dépenses de régularisation comptable / Transfert de subvention du Budget principal au Budget Annexe Très Haut Débit (13 086 853 €)

● **Fonctionnement : 6 759 546 €**

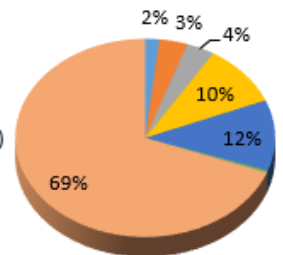
Dépenses

- Opérations d'ordre budgétaire (84 626 €)
- Charges de personnels (893 700 €)
- Dépenses de structures du syndicat (307 950 €)
- Virement de section (4 255 725 €)
- Subvention d'équilibre aux budgets annexes (834 705 €)
- Frais études et prestations de services (269 500 €)
- Autres dépenses diverses (113 340 €)



Recettes

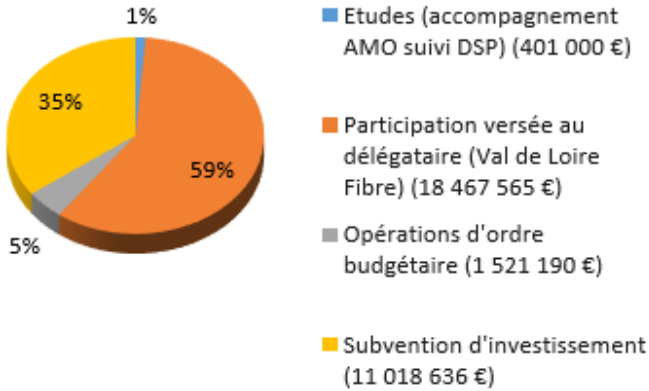
- Contribution Région Centre-Val de Loire (118 700 €)
- Contribution des Départements (237 400 €)
- Contribution des EPCI 41 et 37 (237 400 €)
- Refacturation aux budgets annexe (678 790 €)
- Redevance d'affermage du délégataire (HT) (780 000 €)
- Divers (FCTVA etc...) (22 910 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (4 101 €)
- Résultat 2024 (4 680 245 €)



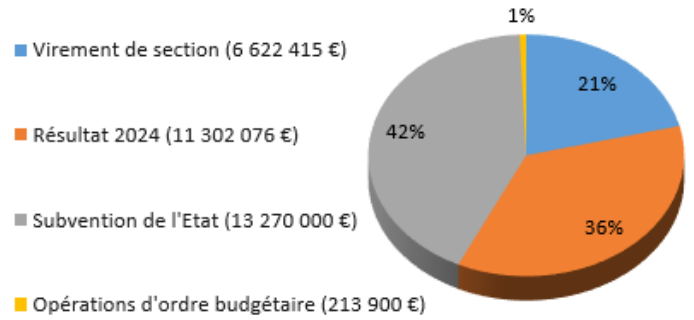
Budget annexe Très Haut Débit : opérations réelles et ordres

● **Investissement : 31 408 391 €**

Dépenses



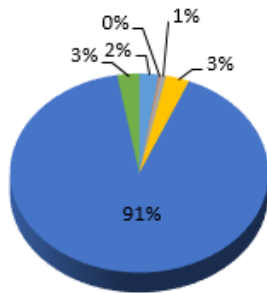
Recettes



● **Fonctionnement : 7 280 865 €**

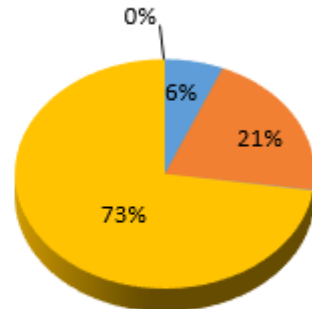
Dépenses

- Facturation par le budget principal du personnel (178 740 €)
- Facturation par le budget principal des locaux et charges (12 500 €)
- Dépenses diverses (53 010 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (213 900 €)
- Virement de section (6 622 415 €)
- Provision pour charges de TVA (200 300 €)



Recettes

- Redevance frais de contrôle versée par le délégataire (460 000 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (1 521 190 €)
- Refacturation SCI Ferme de Boulogne (11 000 €)
- Résultat 2024 (5 288 675 €)

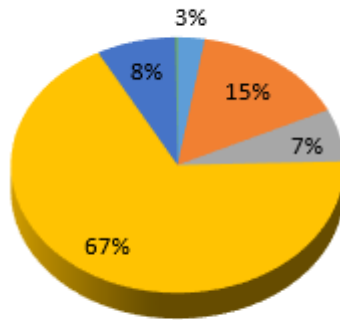


Budget annexe Wifi Public Val de Loire : opérations réelles et ordres

● **Investissement : 419 259 €**

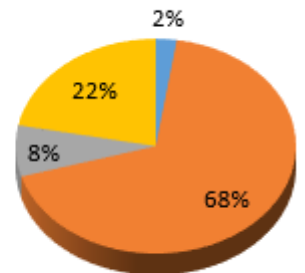
Dépenses

- Divers : Frais d'études, licences, etc. (11 000 €)
- Etudes et installation bornes wifi (41) (64 077 €)
- Etudes et installation bornes wifi (37) (27 840 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (283 179 €)
- Opérations patrimoniales (32 317 €)
- Résultat 2024 (déficit 846 €)



Recettes

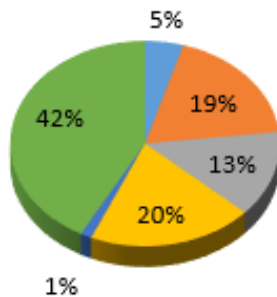
- Subvention EPCI 37 et 41 (10 130 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (285 115 €)
- Opérations patrimoniales (32 317 €)
- Virement de section (91 697 €)



● **Fonctionnement : 677 077 €**

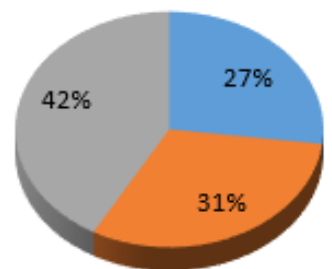
Dépenses

- Frais d'études, prestations de services (31 000 €)
- Maintenance et hébergement du réseau wifi public (126 000 €)
- Virement de section (91 697 €)
- Facturation par le budget principal du personnel (134 055 €)
- Frais divers (refacturation loyers, signalétique wifi) (9 210 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (285 115 €)



Recettes

- Facturation au gestionnaire de site (182 683 €)
- Subvention d'équilibre du Budget principal (211 215 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (283 179 €)

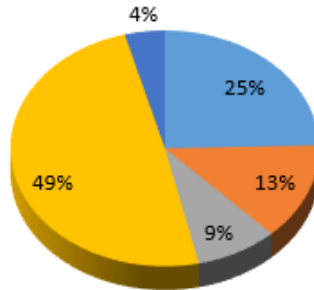


Budget annexe Smart Val de Loire : opérations réelles et ordres

● **Investissement : 557 962 €**

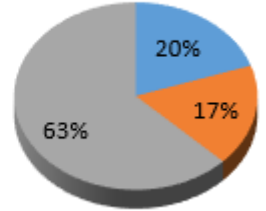
Dépenses

- Assistance maîtrise d'ouvrage sur le réseau (156 000 €)
- Maintenance du réseau Lora (83 944 €)
- Divers (54 560 €)
- Remboursement de frais du personnel au budget principal (312 795 €)
- Remboursement de frais au budget principal (26 600 €)



Recettes

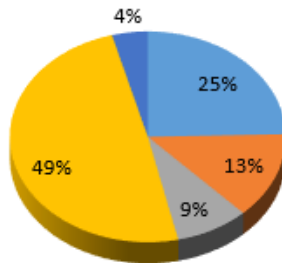
- Participation des Départements (110 000 €)
- Participation des EPCI (97 962 €)
- Contribution du fond d'usage numérique (350 000 €)



● **Fonctionnement : 633 899 €**

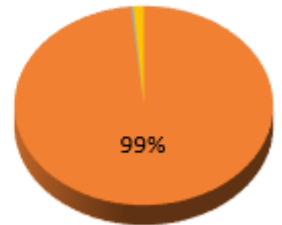
Dépenses

- Assistance maîtrise d'ouvrage sur le réseau (156 000 €)
- Maintenance du réseau Lora (83 944 €)
- Divers (54 560 €)
- Remboursement de frais du personnel au budget principal (312 795 €)
- Remboursement de frais au budget principal (26 600 €)



Recettes

- Subvention d'équilibre du principal au budget annexe (623 489 €)
- Facturation Datavisualisation (2 160 €)
- Facturation commercialisation (8 250 €)



Pour plus d'informations, les éléments sont disponibles dans la délibération du Budget Primitif 2025 votée par le Conseil Syndical.